



LE BASSIN VERSANT DE L'AGLY EN CORBIERES, FENOUILLEDES ET ROUSSILLON

Systeme d'Endiguement de l'Agly maritime

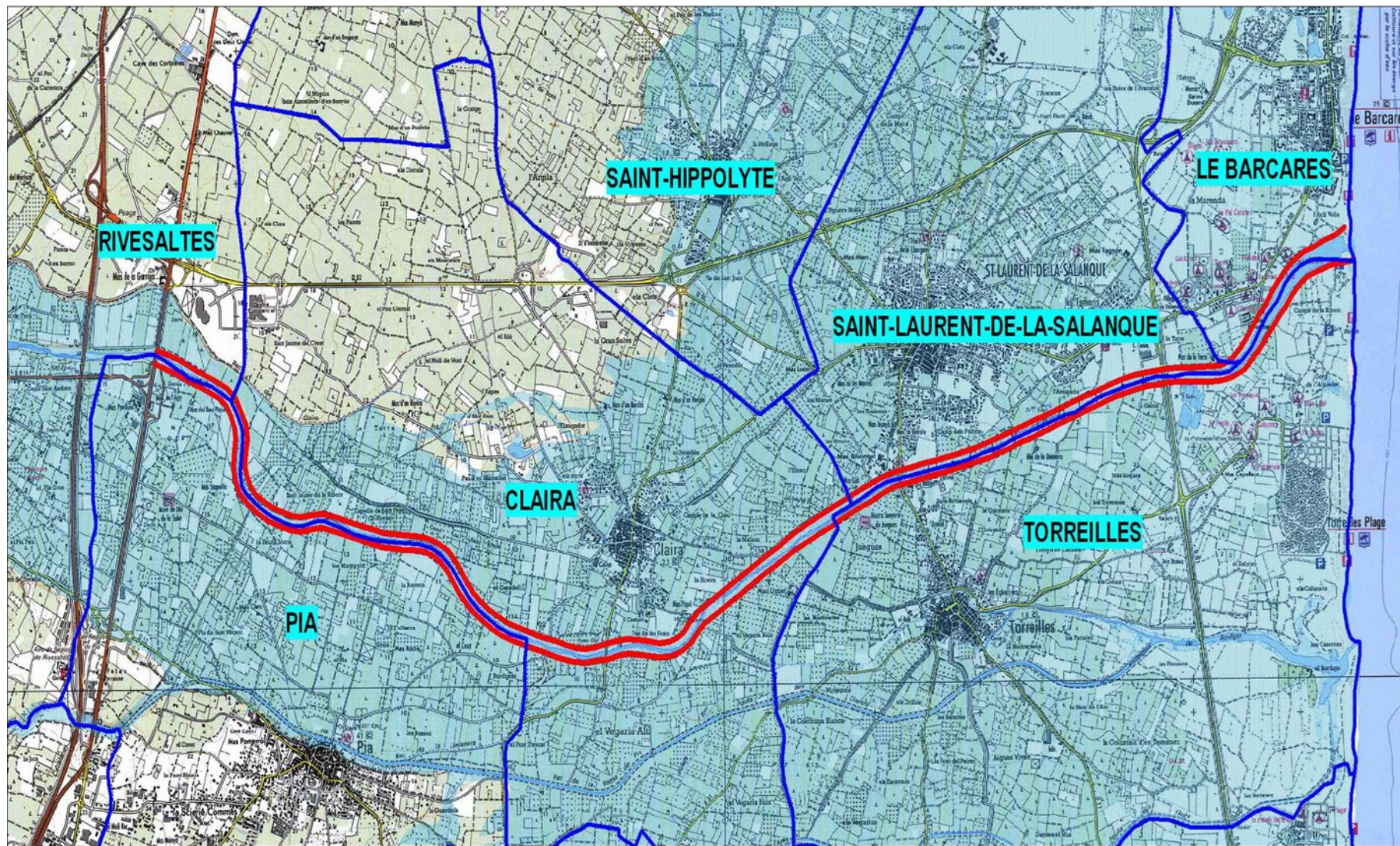
Présentation Département 66
le 30 septembre 2024





Le système d'endiguement de l'Agly maritime

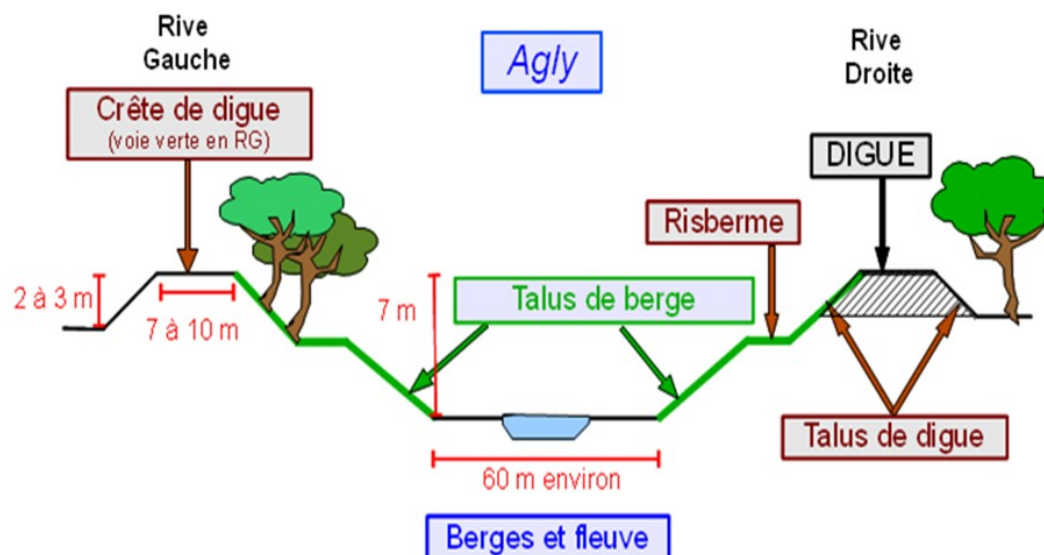
LES DIGUES DE L'AGLY MARITIME : LOCALISATION



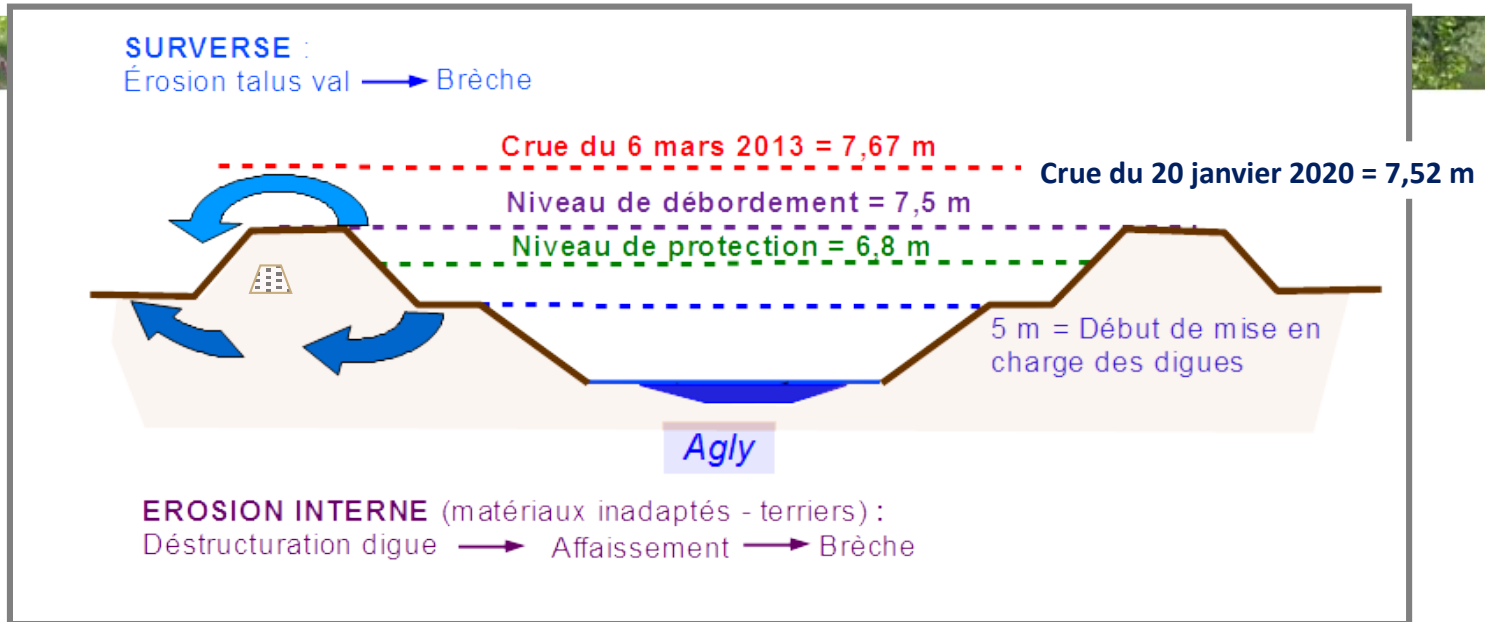
Linéaire de digues : 2 x 13 km du pont de la RD900 à la mer – 7 communes protégées

LES DIGUES DE L'AGLY : Historique et caractéristiques

- Réalisation : 1969 – 1974
- Propriétaire et maître d'ouvrage : **le SMBVA**
- Gestionnaire : le Département jusqu'en décembre 2019, **le SMBVA depuis le 1^{er} janvier 2020**
- Dignes de **classe A** au titre du décret Dignes 2007 (+AP 2009)
 - H moyenne : 3m
 - Population protégée : 75 000 Habitants (dont 40 000 permanents)
- **Autorisé en Système d'Endiguement de Classe A** au bénéfice du SMBVA : décret de mai 2015, AP du 12 février 2020 pour un niveau de protection de **6,80m**



DIAGNOSTIC DES DIGUES (2010 actualisé en 2014 et en 2024) : Etat général insuffisant et faible niveau de protection



Défauts constructifs : matériaux hétérogènes et problèmes d'érosion interne en fondation (sand-boils) – OT mal conçus

Pas de déversoir de sécurité : risque de rupture dès les 1^{ères} surverses : 50 % dès Q10 – 100 % au delà

Une protection faible : 6,8 m = 700 m³/s (Q5)

Conclusion : consignes de gestion au quotidien et en crue + nécessité de sécuriser les ouvrages.

A court terme (depuis 2008) : Programme d'entretien des ouvrages (travaux d'été + post-crue, débroussaillage, surveillance, etc.), renforcé en 2021.

A long terme : Projet de sécurisation démarré en 2013 : recul de 30 m + déversoir.

LES SEUILS D'ALERTE

Fiche-opérationnelle N°2

<i>Critères d'alerte</i>	<i>ALERTE</i>	<i>ETAT</i>
Vigilance météo « Pluie - Inondation » Orange	pré-alerte 1	ETAT DE VEILLE
$H_{riv} \geq 3,5 \text{ m}$	pré-alerte 2	
$H_{riv} \geq 4,0 \text{ m}$	Alerte 1	ETAT DE CRUE
$H_{riv} \geq 5,0 \text{ m}$ $H_{clairs} \geq 3,0 \text{ m}$ $H_{st-Laurent} \geq 1,8 \text{ m}$	Alerte 2	
$H_{riv} \geq 6,8 \text{ m}$ $H_{clairs} \geq 5,0 \text{ m}$ $H_{st-Laurent} \geq 3,8 \text{ m}$	Alerte 3	ETAT DE PERIL IMMINENT



Projet de sécurisation des digues de l'Agly maritime

Phasage du projet

Tronçon 1

- 5,3 km (RD900 - RD1)
- Nouvelles digues
- Ouvrage résistant à la surverse

Tronçon 2 et 3

- 5,7 km (RD1 - RD81)
- Nouvelles digues

Tronçon 4

- 2 km (RD81 - embouchure)
- Sécurisation des digues existantes

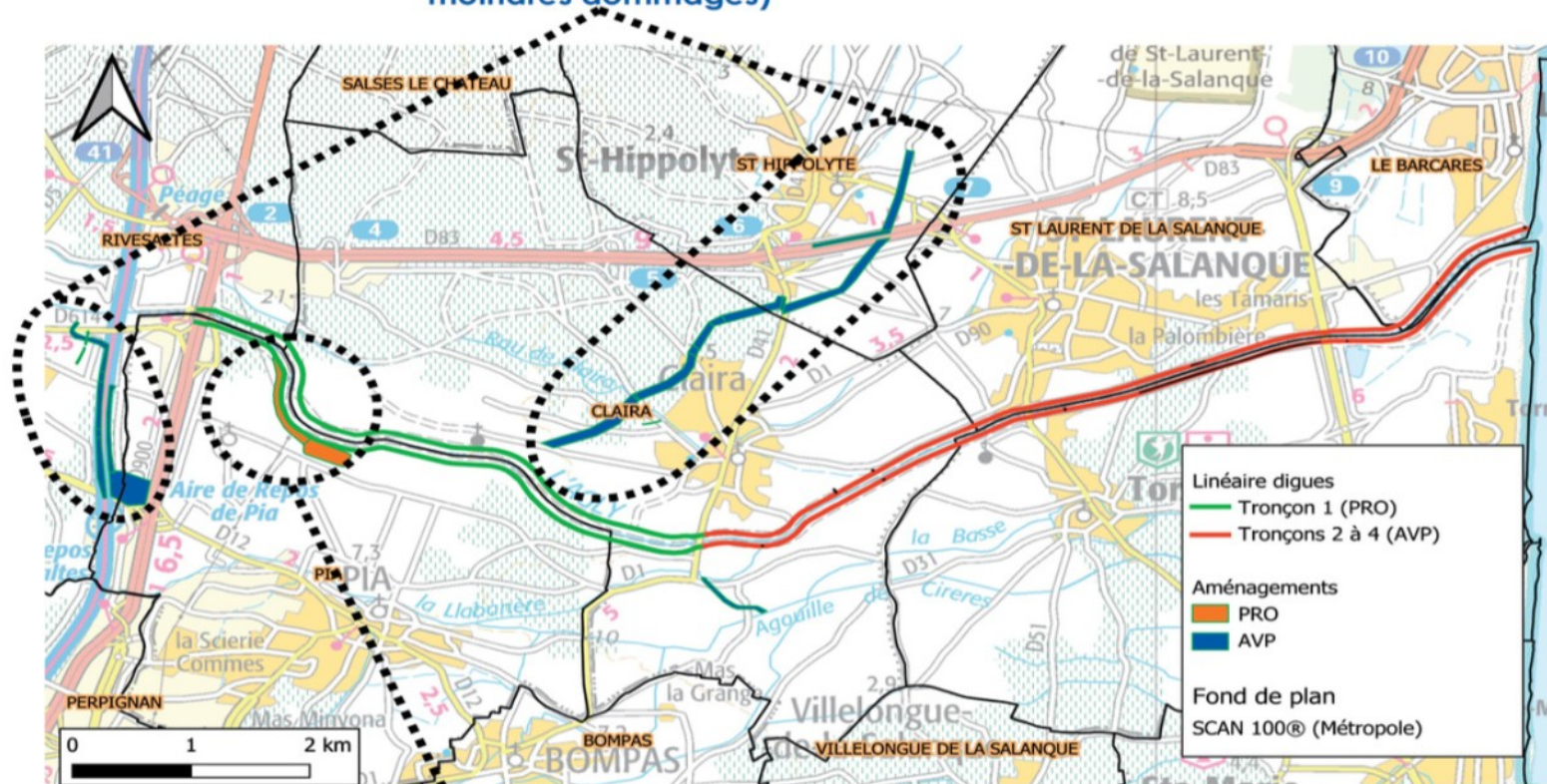
Aménagements complémentaires

- Secteur : Salanque et Rivesaltais
- Aménagements de réduction des dommages



Aménagements prévus

Aménagements complémentaires (chemins de moindres dommages)



	<p>Projet de sécurisation des digues de l'Agly maritime</p> <p>Mission II Phase 1</p>	<p>Vue en plan des aménagements (PRO et AVP)</p>		<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>01/10/2012</td> <td>Document initial</td> <td>GR</td> </tr> <tr> <td>Fichier :</td> <td>Chief de Projet : Arnaud Bonnalé</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fond de plan dressé par : GR</td> <td></td> </tr> </table>													01/10/2012	Document initial	GR	Fichier :	Chief de Projet : Arnaud Bonnalé			Fond de plan dressé par : GR	
01/10/2012	Document initial	GR																							
Fichier :	Chief de Projet : Arnaud Bonnalé																								
	Fond de plan dressé par : GR																								

**Ouvrage résistant à la surverse
+ Zone de débordement
contrôlée**

Phasage du projet

Les grandes étapes sont les suivantes :

2022/2025 : Acquisition du foncier

2024/2025 : Etudes règlementaires + instruction

- Dossier d'Autorisation Environnementale
- Déclaration d'Utilité Publique
- Dossier d'Enquête parcellaire
- Enquête publique

2024/2025 : Etudes de maîtrise d'œuvre

- PRO/DCE/ACT

2025/2026 Travaux Ligne RTE

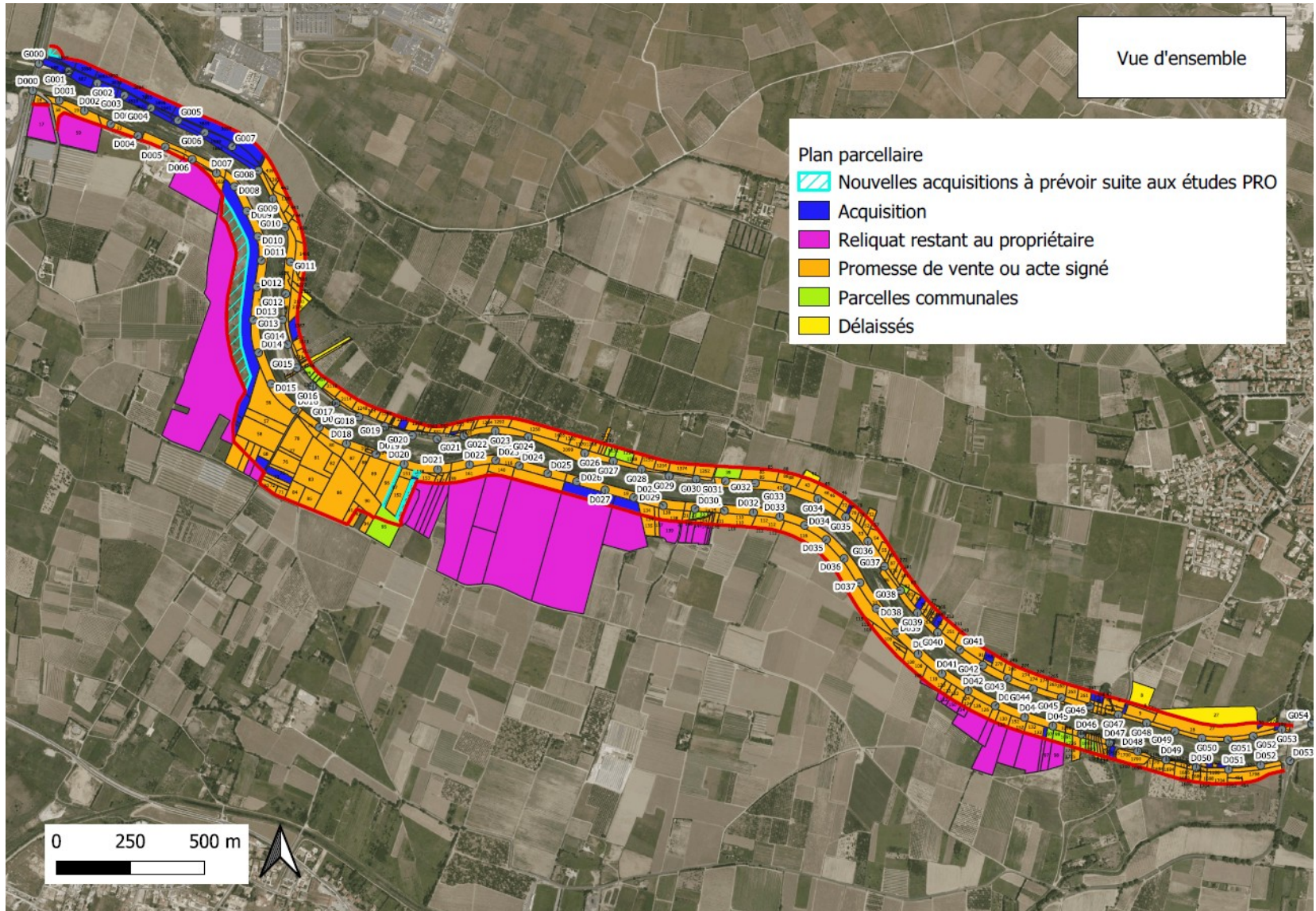
2026 : Travaux sur Phase 1A – RD dont déversoir

2027 : Travaux sur Phase 1B - RG

2027 : Travaux sur Phase 2A- RG

2029 : Travaux sur Phase 2B – RD

Emprise du projet T1 - achat du foncier



Etat des acquisitions foncières

l'EPF Occitanie achète les terrains pour le SMBVA.

➤ **Les parcelles pour le projet de sécurisation :**

- Surfaces à acquérir : environ 50 Ha
- Acquis par le Département 66 : environ 37 Ha
- ***A acquérir par l'EPFO : environ 13 Ha***

➤ **Les parcelles pour la compensation environnementale**

- Surfaces à compenser : environ 89 Ha
- Compensé par les anciennes digues : 46 Ha
- Compensé par SMBVA (Estagel + Barbé en cours) : 15 Ha
- ***A acquérir par le SMBVA : environ 28 Ha***

Demande d'Autorisation Environnementale

Déclaration d'Utilité Publique

SAFEGE-SUEZ a déposé en juillet le dossier de **Demande d'Autorisation Environnementale** au titre du Code de l'Environnement.

Ce dossier comporte :

- L'inventaire faune/flore et l'étude d'incidence environnemental réalisé par **biotope**,
- L'étude agricole réalisée par la **Chambre d'Agriculture 66**,
- Les investigations d'archéologie préventive : à faire par la **DRAC** après le dépôt,
- L'étude de danger et l'étude d'impact réalisée par **SAFEGE**,
- La Concertation du Public : réalisé en avril avec **Acceptables Avenirs**,

Déclaration d'Utilité Publique

Demande d'autorisation Environnementale

- **SAFEGE-SUEZ** a déposé en juillet le dossier de **Déclaration d'Utilité Publique** au titre des Codes de l'Environnement, de l'urbanisme et de l'expropriation.
- **Ce dossier comporte :**
 - Le dossier **DUP** travaux
 - Le dossier d'**enquête parcellaire**, réalisé par l'**EPF Occitanie**,
 - Les dossiers de **mise en compatibilité des PLU** de Rivesaltes, Pia et Clairac
 - Analyse des PLU de ces communes : Cf rapport de **Charrel & associés**,
- Lorsque les dossiers de DUP et DAE seront complétés, une **enquête publique** sera diligentée.

Notre objectif reste le **démarrage des travaux en 2026**, si nous ne sommes pas obligés d'engager une **procédure d'expropriation**.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

